



DSAC



DSAC Nord – Délégation Nord Pas de Calais
Aéroport de Lille-Lesquin – BP 429
59814 LESQUIN CEDEX
Tel : 03 20 16 18 00 – Fax : 03 20 16 18 06

CE FORMULAIRE DOIT ETRE ENVOYE A L'ADRESSE FIGURANT CI-DESSUS

**FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN THEORIQUE
BB – ULM – IULM**

session du

Les calendriers des examens théoriques et les périodes d'inscription sont disponibles sur Internet :
www.dgac.fr rubrique « aviation légère »

Brevet de base de pilote d'avion	BB*	<input type="checkbox"/>
---	------------	--------------------------

Brevet de pilote d'ULM <i>(les candidats inscrits à cet examen et obtenant le nombre de points requis pour l'examen IstructeurULM recevront également le certificat du théorique IULM).</i>	ULM*	<input type="checkbox"/>
---	-------------	--------------------------

Instructeur de pilote d'ULM <i>Cet examen est réservé aux candidats déjà titulaires de la licence de pilote d'ULM.</i>	IULM	<input type="checkbox"/>
Précisez ci-dessous obligatoirement le n° de licence ULM :		
UL.....		

* Afin de valider votre inscription joindre obligatoirement le formulaire de redevances d'examens

CANDIDAT (écrire très lisiblement)			
Sexe	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	Adresse
Nom patronymique			courriel
Nom d'usage <small>(ou nom d'épouse)</small>			
Prénom (s)			Téléphone
Date de naissance			Organisme de formation, aéro-club
Lieu de naissance			

DOCUMENTS A JOINDRE
<ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire de redevances renseigné, daté et signé. • Paiement de la redevance ou justificatif d'exonération. • 2 enveloppes auto-adressées et affranchies au tarif en vigueur.

Fait à : Le :

Signature du candidat



DSAC

DSAC NORD - Délégation Nord Pas de Calais

calendrier 2011 mis à jour le 16/12/2010

Arrêté du 9 février 2006 relatif aux examens PPL/A, PPL/H et examens différentiels PPL/A et PPL/H

Art 3 : le candidat peut se présenter aux épreuves à l'occasion de sessions différentes. Toutefois, s'agissant d'un examen unique, toutes les épreuves sont passées dans le même centre ayant en charge le dossier du candidat.

Arrêté du 27 juillet 2006 relatif aux examens théoriques PPL/A et différentiel PPL/A

Annexe 1 - Apendice 1 au FCL 1.130 et 1.135 § 5 - réussites aux théoriques

Arrêté du 9 avril 2003 relatif à l'examen F/A

Art 2 - § III : l'examen théorique porte sur le programme de connaissance de l'examen PPL/A. Il est présenté en candidat libre avec un taux réussite aux épreuves de 90 %

Arrêté du 24 février 2005 relatif à l'examen F/A

Art 2. - après obtention du certificat théorique, le candidat dispose de 24 mois pour commencer une formation approuvée en vue de l'obtention d'une qualification d'instructeur avion

Inscriptions, adressez vos courriers à :

Délégation de l'Aviation Civile Nord Pas de Calais - Bureau des Examens - BP429 - 59814 LESQUIN CEDEX

Toute inscription est subordonnée au paiement d'une **redevance**

Utilisez les documents d'inscriptions et redevances disponibles sur notre site: <http://www.nord.pref.gouv.fr> rubrique **Autres démarches puis Aviation Civile**

centre d'examens	examens	trimestre 1			trimestre 2			trimestre 3			trimestre 4			N°téléphone	clôture des inscriptions
		janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc		
Délégation de l'Aviation Civile Nord Pas de Calais Aéroport de Lille-Lesquin	PPLA	25		29	26		28			6		29		03.20.16.18.00	2 semaines avant la date de l'examen
	dif PPL/A	25		29	26		28			6		29			
	PPL/H	25		29	26		28			6		29			
	dif PPL/H	25		29	26		28			6		29			
	F/A			30							12				
	ULM IULM	25		29	26		28			6		29			
	BB	26		30	27		29			7		30			